

DEMANDE D'OCCUPATION D'UN EMPLACEMENT ANNUEL AU MARCHÉ MUNICIPAL DU MONT-DORE

1 Date de la demande d'inscription

..... / /

2 Identification du demandeur

Nom : Prénom :

Nom commercial :

Statut juridique :

N° ridet :

Assurance :

Carte médicale :

Adresse complète :

Commune : Code Postal : BP :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

E-mail :

3 Produits proposés

Artisan, fabricant, producteur Revendeur

Liste détaillée des produits proposés :

.....

.....

.....

.....

.....



Jours et horaires d'ouverture du Marché municipal :

Le Marché municipal du Mont-Dore est ouvert au public du mercredi au dimanche, jours fériés compris :

- Du mercredi au samedi : de 06 h 00 à 13 h 00 ;
- Le dimanche : de 06 h 00 à 12 h 00.

Les attributaires d'emplacement disposent de 30 minutes, avant l'ouverture et après la fermeture au public, pour leur installation et leur désinstallation.

Le marché municipal est fermé tous les lundis et mardis.

Contrôle du respect de la réglementation :

Les attributaires d'emplacement sont tenus de respecter les mesures d'hygiène et de santé publiques, conformément à la réglementation en vigueur.

Des contrôles d'hygiène seront réalisés par les services de la Ville du Mont-Dore (Commission Hygiène et Sécurité et Police Municipale) et du Gouvernement (Service d'Inspection Vétérinaire, Alimentaire et Phytosanitaire).

Pièces à fournir :

Le présent dossier est à déposer à la Mairie du Mont-Dore, complété des pièces suivantes :

- une copie de la pièce d'identité ;
- un extrait K-Bis obtenu auprès du Registre du Commerce et des Sociétés ou une copie de la carte professionnelle obtenue auprès du Registre de l'agriculture ;
- un avis d'immatriculation au RIDET ;
- une copie des statuts à jour pour les sociétés commerciales, les sociétés civiles, les SELARL, les groupements d'intérêt économique (GIE) et les groupements de droits particuliers locaux (GDPL) ;
- une déclaration au JONC pour les associations avec la liste des membres du bureau et des adhérents-exposants à jour de leur cotisation ;
- une carte médicale professionnelle à jour (pour le commerce de denrées alimentaires) ; une attestation d'assurance de type responsabilité civile ;
- un certificat de situation fiscale ;
- la liste du personnel de l'entreprise, leur attestation d'embauche et leur carte professionnelle/certificat médical à jour.

Attestation :

Je m'engage :

- à respecter le règlement intérieur et les tarifs d'emplacement du Marché municipal, ci-joints, tels que définis par les délibérations n° 36/16/V et n° 37/16/V du 18 mai 2016 ;
- à respecter la charte ci-jointe ;
- à exercer mon activité au sein du Marché au moins 18 jours par mois ;
- à verser une somme correspondante à 1 (UN) mois de loyer, au jour de la notification de mon arrêté d'occupation du domaine communal.
- Par le présent formulaire, je certifie l'exactitude de l'ensemble des renseignements fournis.

Par le présent formulaire, je certifie l'exactitude de l'ensemble des renseignements fournis.

Fait au Mont-Dore le :

--- / --- / ---

Signature du demandeur (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Pièce jointes :

Le règlement intérieur du Marché municipal, la grille tarifaire des emplacements, la Charte et le plan.

Les informations collectées par la Ville du Mont-Dore via ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion de votre demande d'occupation du domaine communal. Il est mis en œuvre sur la base légale de la relation contractuelle. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : toute personne habilitée des directions de la Ville du Mont-Dore ainsi que le gérant du marché municipal. Elles peuvent exceptionnellement être portées à la connaissance de tiers autorisés à les contrôler. Les données sont conservées jusqu'à cinq (5) ans après la période d'inscription hors contentieux. Ce délai peut toutefois être prolongé pendant la durée nécessaire au traitement d'une demande d'exercice de droit ou du règlement d'un litige le cas échéant. Conformément à la législation « Informatique et Libertés », vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, veuillez adresser votre demande à : Ville du Mont-Dore, Délégué à la protection des données - Mairie du Mont-Dore - BP 3 - 98810 Mont-Dore ou par courriel à : dpo@ville-montdore.nc. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr

Expériences

Diplômes, expériences, stages professionnels (en lien avec l'activité) :

4

Emplacement et aménagements

Emplacements souhaités - mentionnez plusieurs choix parmi les emplacements de 01 à 08 ou A à P (voir plan) :

Aménagements prévus, autres que tréteaux et tables (ex : raccordement électrique, rangements...) :

5

Observations :

